

GIOVANNI BUTTARELLI
LE CONTROLEUR ADJOINT

Madame Maria ARSENE
Déléguée à la protection des données
Comité économique et social européen (CESE)
Rue Belliard, 99 -
1040 Bruxelles

Bruxelles, le 28 janvier 2010
GB/XK/ktl D(2010)126 C 2010-0077

Madame ARSENE,

Je vous écris à propos de votre consultation dans le cadre de l'article 46 (d) du règlement 45/2001. Vous avez sollicité la position du Contrôleur européen de la protection des données ("CEPD") concernant la publication des soldes de points dans le cadre d'un exercice de promotion par le CESE.

Il est évident que la finalité d'un exercice de promotion est d'évaluer les personnes qui peuvent être promues selon le Statut des Fonctionnaires ainsi que d'autres dispositions légales et des critères établis par l'institution. Le CEPD reconnaît que dans le cadre d'une promotion, les candidats peuvent présenter une demande de réexamen et/ou de réclamation auprès de l'AIPN de son institution au sens de l'article 90, paragraphe 2 du Statut. D'une manière générale, le CEPD ne voit pas la pertinence et la nécessité de publier de façon systématique les soldes des points de tous les candidats, et de donner par conséquent l'accès à ces données à tout le personnel du CESE, au regard de la finalité de l'exercice de promotion. En général, l'exercice d'un droit de recours ne peut pas être justifié sur la base des soldes des points des autres candidats. Néanmoins, nonobstant ce qui est énoncé ci-dessus, il peut s'avérer nécessaire dans certains cas particuliers d'obtenir la communication des soldes des points des autres candidats. L'argument relatif à la transparence ne peut pas ainsi être considéré pertinent pour justifier la communication de façon systématique des soldes des points, ceci devant faire l'objet d'une analyse au cas par cas. Dès lors, le CEPD considère que la publication des soldes des points dans le cadre d'une promotion est excessive au sens de l'article 4.1.c) du règlement 45/2001.

Si vous avez des questions supplémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration.

Bien à vous,

(signé)

Giovanni BUTTARELLI